

Montignies-sur-Sambre, Belgique. — Fr. Armand-Marie Dubose, de Danestal, frère convers de notre Province, décédé le 6 octobre 1906, à l'âge de 69 ans, après 21 ans de religion.

Du nombre lui aussi de ces vieillards infirmes que la Franc-Maçonnerie a jeté sans aucune pitié hors de leurs couvents sans se soucier des conséquences d'une telle brutalité, le Frère Amand avait trouvé un asile hospitalier chez nos Pères de Belgique. La vie de cet humble Frère convers fut très mouvementée et demanderait une longue biographie qui ne manquerait pas d'intérêt. D'abord Frère de la Sainte-Famille, il fut désigné pour la maison d'Ars, petite ville qu'illustrait alors la vie extraordinaire du Bienheureux Curé Tertiaire que Pie X vient de béatifier. Le Bienheureux Curé d'Ars fit au Frère une prédiction qui ne manqua pas de se réaliser : « Vous sortirez de votre Congregation, lui dit-il un jour, mais vous entrerez plus tard dans un grand Ordre Religieux. » Le Frère sortit en effet, accomplit son service militaire, puis s'engagea dans la Gendarmerie. En cette qualité il fut envoyé dans l'île de la Réunion, Colonie française, pour y faire la police. Là, il se maria, mais quelques années plus tard, Dieu lui ayant ravi sa femme et son unique enfant, après ce si long détour qui semblait l'éloigner à jamais de la vie religieuse, il revint à celle-ci et rentra chez les Frères de la Sainte-Famille. Tombé gravement malade, il réfléchit sur son lit de douleur à la prédiction du saint Curé d'Ars et se dit : Je ne suis pas dans un grand Ordre Religieux, mais seulement dans une petite Congrégation. J'en suis puni sans doute, » et il promit d'entrer dans l'Ordre Franciscain. Il demanda en effet son entrée et malgré son grand âge on fit en sa faveur des exceptions : il fut admis. Durant les 21 ans qu'il passa encore dans le cloître, il fut un exemple de patience et de mortification. Au Couvent de Pau, en France, on lui avait confié l'office de quêteur. C'est une mission un peu difficile par nature, rendue plus difficile encore en un pays où la mendicité est interdite. Un jour qu'il revenait de quête, conduisant derrière lui son âne chargé, les gendarmes l'arrêtèrent comme un vulgaire vagabond, et au nom de la loi lui ordonnèrent de les suivre. Et voilà le vieux gendarme à la merci des jeunes ! Mais les chevaux fringants des gens de la police eurent peine à se mettre au pas du pauvre petit âne que conduisait le Frère, ils le devancèrent donc bientôt, le quêteur en profita et laissant aller à leur gré ceux qui l'avaient arrêté, il prit un chemin de traverse et s'en revint tout bonnement au couvent. Les gendarmes durent rire du bon esprit de leur ancien confrère. Une autre fois il fut plus heureux encore et plus patient, il se laissa arrêter et dévaliser par des jeunes gens qui purent même le maltraiter sans trouver de résistance et c'est là l'héroïsme de sa vertu, car le Frère était d'une force extraordinaire. Il disait plaisamment : Si j'avais voulu, j'aurais pu les casser en deux ! Mais sa vertu était encore plus forte que sa force même !

Revenu en Belgique après l'expulsion des Religieux de France, c'est au milieu de ses Frères qu'il a paisiblement rendu son âme à son Créateur. Prions pour lui.

F.
tem
Ra
dème
plus
comp
Arsè
pas d
moins
pense

M
en r
ans,
—
décé
—
fessic
—
profe
—
gion
de pr
—
le 14
—
dée l
son li
Qu
née M
août
—
le 12
—
12 se
—
Alarie
52 an
—
dée le
—
à l'âge
—
guerie
l'âge d